

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 -07

Séance du 1er mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 31

L'an deux mille seize, le premier mars,

Représentés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**CREANCES
IRRECOUVRABLES**

**ADMISSIONS
EN NON VALEUR**

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N° 1**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

BUDGET COMMUNE

Etaient représentés :

EXERCICE 2016

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Monsieur Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160301-DEL20160307-BF
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'Assemblée Communale se prononce sur l'admission en non-valeur de titres émis et rendus exécutoires :

En 2005 à l'encontre de :

- Titre 368 pour un montant de 214,14 € (TIDDA Philippe) : Surendettement et décision d'effacement de la dette

Soit un montant pour 2005 de 214,14 €

En 2009 à l'encontre de :

- Titre 836 pour un montant de 57 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette

Soit un montant pour 2009 de 57 €

En 2010 à l'encontre de :

- Titre 504 pour un montant de 286,40 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 883 pour un montant de 57,60 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 933 pour un montant de 45 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 1232 pour un montant de 60 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 499 pour un montant de 72,93 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 894 pour un montant de 57,60 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 927 pour un montant de 55 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 1225 pour un montant de 72,50 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire – Surendettement et décision d'effacement de la dette

Soit un montant pour 2010 de 707,03 €

En 2011 à l'encontre de :

- Titre 179 pour un montant de 65 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 201 pour un montant de 62,50 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 699 pour un montant de 62,50 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 731 pour un montant de 45 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 767 pour un montant de 59,93 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette

Soit un montant pour 2011 de 294,93 €

En 2012 à l'encontre de :

- Titre 176 pour un montant de 53,55 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 233 pour un montant de 81,60 € (CAPPAL SANDRA) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 182 pour un montant de 54,83 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 207 pour un montant de 66,30 € (CHENE CHRISTELLE) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette

Soit un montant pour 2012 de 256,28 €

En 2015 à l'encontre de :

- Titre 293 pour un montant de 159 € (SCHIAVONE FREDERIC) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 386 pour un montant de 74,20 € (SCHIAVONE FREDERIC) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette
- Titre 85 pour un montant de 59,40 € (SCHIAVONE FREDERIC) : Restauration scolaire - Surendettement et décision d'effacement de la dette

Soit un montant pour 2015 de 292,60 €

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le Budget Commune Exercice 2016 :

Dépenses Compte 6541	+1 821,98
Recettes Compte 7788	+1 821,98

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres ci-dessus énoncés et rendus exécutoires pour un montant global de **1 821,98 €**

Adopte la Décision Budgétaire Modificative proposée sur le Budget Commune - Exercice 2016

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY